DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

Délibération n°1142/2024
Objet : modification de l'ordre du jour

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 49

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1142/2024 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
A la demande du président, après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour de la présente réunion, avec l'ajout d'une délibération supplémentaire relative à la suppression de la régie de recettes du Pays d'art et d'histoire, le Trésor public ayant indiqué la nécessité d'une fermeture de celle-ci avant le 31 décembre 2024.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024

Le président
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 25 NOV. 2024
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Délibération n°1143/2024
Objet : compte rendu du précédent comité syndical

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 49

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1143/2024 : COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL
Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 30 mars 2024.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024

Le président,
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 25 NOV. 2024
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

Délibération n°1144/2024
Objet : suppression de la régie de recettes du service d'art et d'histoire et du CIAP La Tuilerie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 49

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1144/2024 : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DU SERVICE D'ART ET D'HISTOIRE ET DU CIAP LA TUILERIE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.1617 et R.1617-1 à R.1617-18
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22
Vu la délibération n°917/2019 du comité syndical en date du 23 octobre 2019 portant création de la régie de recettes du service d'art et d'histoire et du CIAP La Tuilerie
Considérant l'intérêt d'affirmer le rôle de l'office de tourisme pour la mise en marché de l'offre y compris pour le Pays d'art et d'histoire, dans une démarche de simplification
Vu la position favorable du conseiller aux décideurs locaux du Trésor public

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité , décide :
Article 1 : il est mis fin à la régie de recettes du service pays d'art et d'histoire et du CIAP La Tuilerie à compter du 31 décembre 2024
Article 2 : il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 31 décembre 2024
Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse, ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.
Article 3 : le président et le comptable du Trésor public auprès du syndicat mixte sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au mandataire suppléant le cas échéant

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024

Le président,
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 25 NOV. 2024
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

Délibération n°1145/2024
Objet : protection sociale complémentaire - instauration de la participation employeur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 49

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1145/2024 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - INSTAURATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement
Vu la délibération n°1017/2022 du comité syndical, en date du 12 février 2022, relative à l'organisation du débat sur la protection sociale complémentaire
Vu la saisine du comité social technique en date du 11 octobre 2024, et sous réserve de son avis favorable en date du 25 novembre 2024

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'instauration des participations suivantes par l'établissement employeur :
- 10 € pour le risque « prévoyance » (soit 20% d'une dépense portée à 50 €)
- 20 € pour le risque « santé » (soit 50% d'une dépense portée à 40 €)
Il reviendra ensuite après l'instauration du dialogue social avec les agents, de convenir du mode de mise en œuvre soit par labellisation ou convention de participation. Les crédits seront prévus au budget 2025.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024
Le président,
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 25 NOV. 2024
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

Délibération n°1146/2024
Objet : charte de fonctionnement du conseil de développement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 49

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1146/2024 : CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Vu les statuts du syndicat mixte
Vu la convention cadre du contrat de réussite et de transition écologique signé le 15 décembre 2021
Vu la convention d'accompagnement, signée le 03 février 2022, avec l'Agence nationale de cohésion des territoires et la mission confiée au consultant *Aire publique*
Entendu le rapport du président sur le processus de réforme du fonctionnement du Conseil de développement dans le but d'améliorer la participation et l'implication du public
Vu la feuille de route rédigée par le consultant *Aire publique*
Considérant le projet devant servir de support à l'engagement des citoyens qui souhaiteront s'investir aux côtés de l'établissement public

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- approuve la charte de fonctionnement du conseil de développement telle qu'annexée à la présente délibération ;
- mandate le président pour finaliser la composition du conseil de développement.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024
Le président,
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 25 NOV. 2024
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Pays Loire Val d'Aubois

Participation citoyenne

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (CODEV)

0) Préambule

Le contexte de la rénovation du CODEV

A l'occasion de la préparation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), avec l'Etat au mois d'avril 2021, le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est interrogé sur la problématique de la mobilisation-participation citoyenne dans ce cadre, conscient des limites de son CODEV actuel, dont l'organisation avait été validée en 2001 (soit depuis plus de vingt ans).

En effet, le CODEV du Pays Loire Val d'Aubois apparaissait de moins en moins capable :

- d'accompagner l'établissement public dans la conduite de ses projets, ses partenariats et ses contractualisations,
- de faciliter la remontée d'initiatives locales vers l'établissement public,
- et de lancer toute réflexion faisant sens avec la stratégie du territoire.

Le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois a donc sollicité l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dans le but de rénover le fonctionnement de son CODEV. En effet, l'ANCT avait la capacité de mobiliser des prestations de consulting à travers quelques modules idoines comme l'association des habitants au projet et la concertation locales, ou/et, l'accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire.

Sur ces bases, une convention d'accompagnement a été signée avec l'ANCT le 03 février 2022.

La démarche pour un nouveau CODEV

Missionnée par l'ANCT, l'agence de concertation et de communication *Aire publique*, a accompagné le Pays Loire Val d'Aubois afin de créer, alimenter et animer des espaces de réflexion pour repenser les conditions et la mise en œuvre de la démocratie locale, à la recherche d'un nouveau souffle, à travers :

- La reconfiguration du CODEV : composition, organisation, fonctionnement, modalités d'action et d'association d'autres typologies d'acteurs ;
- Le renforcement de la participation du public dans les projets de territoire et dans la définition des politiques publiques locales auxquelles le CODEV est associé, et l'invention de nouvelles modalités d'associations des publics.

La mission d'appui conduite par *Aire publique* s'est déroulée entre les mois d'avril et de septembre 2022. Le livrable remis à cette occasion a consisté en une feuille de route stratégique :

- Consécutive à :
  - Une note méthodologique préalable
  - Une réunion de lancement de la mission
  - Deux ateliers participatifs
  - Une enquête en ligne
  - Une réunion conclusive de la mission
- Comportant :
  - Un diagnostic du CODEV d'hier à aujourd'hui
  - Des pistes pour le CODEV de demain
  - Des annexes documentaires

Fort de cette première étape, les élus du bureau du syndicat mixte et le président sortant du CODEV se sont concertés en fin d'année 2023 puis à l'occasion de trois séminaires réflexifs et collaboratifs pour concrétiser la rénovation du CODEV du Pays Loire Val d'Aubois au printemps 2024.
Ils se sont inspirés concrètement des préconisations issue de la feuille de route stratégique en les adaptant autant que possible au contexte local afin de proposer une organisation nouvelle et cohérente pour dynamiser et innover en matière d'action sociale.

Le cadre juridique du CODEV

Le CODEV du Pays Loire Val d'Aubois a été créé par suite de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, dont le décret d'application du 19 septembre 2000.
Malgré la loi de Réforme des Collectivités Territoriale en 2010, le CODEV a été maintenu par le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'agissant d'une faculté offerte par le Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les intercommunalités de moins de 50 000 habitants.
Par conséquent, il fait notamment référence dans son projet de rénovation du CODEV, aux articles L.5211-10-1 (cadre légal des CODEV) et L.5211-11-2 du CGCT (consultation du CODEV et association de la population à la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques de l'établissement public).

Ainsi, dès lors que l'existence du CODEV est fixée officiellement dans les statuts de l'établissement public (article 9), la présente charte qui en rénove l'organisation ainsi que le fonctionnement a été débattue puis soumise au vote de l'assemblée délibérante du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois (délibération n°1144/2024 en date du jour 23 novembre 2024).

1) Principes généraux de la charte

Cette charte de fonctionnement permet :

- De réaffirmer le rôle du CODEV et de déterminer un nouvelle ligne de conduite afin d'avoir un socle appropriable par de potentiels nouveaux membres et éviter toute désillusion sur le rôle et les marges de manœuvre du CODEV ;
- De clarifier l'organisation interne du CODEV ainsi que les processus de décision ;
- De mobiliser utilement autour du CODEV en travaillant autant sa nouvelle image que sa visibilité externe.

Il est prévu que cette charte puisse être réinterrogée à la fois au gré des mandatures du bloc public local, et des nouvelles intégrations de membres par exemple.

2) Statut et rôle du CODEV

Statut informel

Le CODEV s'organise librement ce qui n'empêchera pas le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, qui l'a instauré, de lui fournir autant que possible des moyens pour fonctionner. Ceux-ci seront régulés dans le cadre des moyens budgétaires votés chaque année par l'assemblée délibérante.

Rôle consultatif

Le CODEV dispose d'un rôle consultatif qui ne doit pas obérer sa proactivité. Le CODEV a ainsi un rôle indissociable de la démarche de développement local, inscrite au cœur de la philosophie du « Pays », sous les angles de la mobilisation, de la participation et de la concertation des forces vives du territoire.

3) Missions du CODEV

Domaines d'intervention

Le CODEV interviendra pour :

- Participer à l'élaboration, la révision et le suivi du projet de territoire ou du voire des contrats de développement qui en découleraient ;
- Donner son avis sur les documents prospectifs et de planification (SCoT par exemple, étude stratégique…) ;

- Aider à la conception et l'évaluation des politiques locales de développement durable (CRTE, CRST…) ;
- Conduire des réflexions sur toute question intéressant le territoire ;
- Mettre en réseau les acteurs du territoire pour faire émerger les attentes (y compris en mode participatif et ouvert : conférence, débat, atelier, enquête, etc.) ;
- Apporter une expertise locale ;
- Former et se former sur les questions du développement durable et de la vie publique locale (le CODEV peut ainsi conduire à vouloir exercer un mandat public par la suite).

Cadre de travail

Le CODEV exercera son action selon deux façons :

- En réponse à une saisine du syndicat mixte
  Celle-ci émanera de l'établissement public par le biais du président du Pays Loire Val d'Aubois ou d'une demande formulée par le bureau syndical, sans qu'il ne soit nécessaire de disposer d'un vote de l'assemblée délibérante à son sujet.
  Cette demande de saisine prendra la forme d'une note ou d'un courrier qui en précisera l'objet et les délais, et fournira tous les documents utiles à la remise d'un avis ou d'une production spécifique.
- En autonomie, au titre d'une auto-saisine
  Cette auto-saisine émane donc de la volonté des membres du CODEV de se saisir d'un sujet dont l'idée proviendrait de lui-même ou d'acteurs extérieurs à lui (partenaire privé, association, groupe d'habitants, etc.).
  Cette démarche sera encadrée par le responsable du CODEV dès lors que la majorité des adhérents formant son socle, en aura validé le principe puis déterminé le calendrier, la portée, les attendus ainsi que la restitution auprès du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

Productions du CODEV

La formalisation des contributions du CODEV s'effectue de manière écrite, et prend diverses formes comme :

- Un courrier circonstancié, un courrier d'avis à l'initiative du responsable, et après mise en débat auprès du socle des adhérents. Cette forme sera particulièrement adaptée à une saisine par le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois.
  Le document comportera moins de 4 pages.
- Un rapport détaillé, notamment adapté en cas d'auto-saisine pour traiter et développer un sujet particulier. Le socle des adhérents pourra s'il le souhaite rédiger une première version dite « martyre » afin d'être ensuite amendée. L'avis de techniciens ou d'experts pourra faciliter sa rédaction ou sa co-écriture avant que le CODEV ne se prononce sur son adoption.
  Le document comportera moins de 40 pages avec ses annexes.

La mise en débat de ces productions ne requiert pas de quorum pour leur adoption. Plus généralement, il reviendra au socle des adhérents de décider la façon de valider les documents du CODEV (possiblement à la majorité des présents ou des suffrages exprimés).

Thématiques

Le CODEV pourra apporter des contributions sur un ensemble de thématiques jugées structurantes pour le développement du Pays Loire Val d'Aubois.

Sans prétendre établir une liste exhaustive de sujets à aborder, les travaux du CODEV pourront porter, sans qu'il ne soit ici question d'un ordre de priorité, sur les items suivants :

- Santé, bien-vivre
- Vie associative et culturelle
- Travail, emploi, formation et insertion
- Activités économiques, enseignement et éducation

- Aménagement, urbanisme et qualité de vie
- Climat, énergie et alimentation
- Mobilité et déplacements
- Coopérations territoriales
- ...

Les sujets clivants et seulement de circonstance, ceux ne relevant pas de l'intérêt général, n'ont pas vocation à alimenter les travaux du CODEV afin d'éviter la polémique politique (souvent violente ou passionnée), et freiner l'effet d'entre-soi.

4) Organisation et fonctionnement du CODEV

Organisation étagée

Le CODEV du Pays Loire Val d'Aubois fonctionne selon deux niveaux distincts :

- Le « noyau dur »

  C'est la communauté de base du CODEV. Elle est composée de membres dont la légitimité n'est pas uniquement fondée sur le statut ou une représentation institutionnelle mais aussi sur l'implication des individus sur le territoire, leur ancrage et leur représentativité vis-à-vis des habitants. Sur ce dernier point, les élus disposant d'un mandat simple (conseiller municipal ou communautaire) sont donc habilités à figurer de façon minoritaire dans le « noyau dur » du CODEV.

  C'est parmi les membres de ce « noyau dur » qu'est élu le président du CODEV à la majorité des suffrages exprimés. La conduite des travaux entre le CODEV et le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois devra reposer sur une confiance mutuelle entre le président de chacune de ces organisations.

  Le nombre maximal des participants au sein du « noyau dur » est fixé à environ une trentaine de personnes, afin de tenir compte de la démographie du territoire.

- L'« auréole experte »

  Elle est composée de membres non permanents dont la liste et la qualité des participants ne peut pas être arrêtée préalablement. Cette « auréole experte » permettrait de former des groupes de travail au sein du CODEV avec tout ou partie des représentants du noyau dur. Ce fonctionnement à la carte permettrait d'impliquer des contributeurs capables d'apporter leur connaissance, leur expertise, leur vision voire leur inspiration sur le sujet à aborder ou à traiter. Ceux-ci pourraient travailler pour des organisations internes ou externes au territoire, publiques ou privées.

  Ce mode d'intervention souple et adaptatif serait particulièrement approprié dans le cadre de la capacité d'auto-saisine du CODEV, ainsi que pour l'organisation de temps d'échanges ou d'information en vue d'une acculturation du « noyau dur » sur certains sujets du développement local et de l'aménagement du territoire, qui peuvent parfois demander une expertise particulière ou une sensibilisation préalable.

  Les participants de l'« auréole experte » sont invités à participer et à s'impliquer, par courrier du président du CODEV. En cas d'appel à des partenaires de la sphère publique, le courrier pourra être cosigné par le président du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

Intégration et renouvellement

Les principes évoqués ci-après concernent seulement les membres formant le « noyau dur » du CODEV. Normalement, la composition du CODEV doit tendre vers une diversification des publics à impliquer ainsi qu'une représentation générationnelle. Ces logiques d'intégration pourront être adaptées selon l'appétence constatée pour participer au CODEV.

Les membres du « noyau dur » n'auront pas de suppléant dédié. Leur vacance répétée entrainera la fin automatique de leur adhésion au CODEV, et ce quel que soit leur fonction, leur statut ou leur mandat.

Le renouvellement du « noyau dur » s'effectuera de diverses manières afin de favoriser l'accès à un CODEV actif, réactif et ouvert, parmi lesquelles :

- intégration sur la base du volontariat dans le respect des missions dévolues,
- candidature par cooptation des membres du CODEV,
- désignation par le syndicat mixte (en particulier les élus qui seront proposés sur le périmètre des intercommunalités à fiscalité propre, réunies au sein du Pays Loire Val d'Aubois).

Engagement

Tout membre du « noyau dur » du CODEV :

- Signera la présente charte, en guise de la reconnaissance des engagements qu'elle porte et s'en fera l'ambassadeur.
- Participera au cycle des réunions régulières (a minima deux par an dont une pour dresser son bilan d'activité) ainsi qu'aux rencontres découlant des travaux du CODEV dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.
- S'engagera dans le CODEV jusqu'à la fin du mandat public local (soit pour une durée maximale de six ans).

En cas d'absence à trois réunions d'affilée, quel que soit leur objet ou leur nature, le membre concerné sera automatiquement révoqué, à moins d'avoir fait valoir une explication valable. Sinon, le CODEV pourvoira à son remplacement dans les conditions de renouvellement prévues.
En cas d'absentéisme d'un membre élu, le syndicat mixte réinterrogera son assemblée délibérante afin de pourvoir à son remplacement.
En cas de dysfonctionnement notable, un renouvellement du « noyau dur » pourra être envisagé à mi-mandat.

Articulation et ouverture

Afin que le CODEV ne soit pas isolé dans son fonctionnement, plusieurs points de rencontre et d'échanges seront envisageables comme :

- La participation du président du CODEV :
  - aux réunions du bureau syndical du Pays Loire Val d'Aubois afin d'aborder régulièrement les travaux engagés,
  - à un comité syndical pour dresser ponctuellement le bilan annuel de son activité ou évoquer une thématique particulière du développement territorial sur laquelle le CODEV s'est investi.
- L'association des présidents et vice-présidents des commissions syndicales voire des responsables des communautés de communes lors de travaux impliquant en particulier l'« auréole experte ».
- Le partenariat avec le Conseil Economique Social et Environnemental Régional Centre-Val de Loire (transmission des travaux, discussions sur les initiatives…).
- L'adhésion à la coordination nationale des Conseils de Développement (réseautage, coopération, benchmarking des bonnes pratiques…).
- Etc.

5) Moyens alloués

Animation et moyens du CODEV

Le CODEV s'administrera librement. Néanmoins, pour l'accompagner dans l'exercice de ses missions, le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois pourra ponctuellement mettre à sa disposition, afin d'animer objectivement ses travaux, de convoquer les réunions, etc., certains agents de l'établissement public.
Il pourra s'agir, à titre principal, du directeur du Pays Loire Val d'Aubois, en tant que professionnel de l'aménagement du territoire et du développement local, voire de tout autre employer du syndicat mixte selon les besoins exprimés.
Ce temps-agent est dispensé gratuitement et donc abandonné au profit du CODEV. Ce temps-agent ne pourra pas représenter plus de 2 jours travaillés ETP par mois.

Les membres du « noyau dur » auront la possibilité de domicilier leurs réunions au siège social du syndicat mixte à La Guerche sur l'Aubois (La Tuilerie). Ils disposeront d'une salle de réunion équipée pour la vidéo-

projection et la visioconférence, d'une capacité de 26 places assises en mode réunion (avec tables) et de 52 places assises en mode conférence.
Cette ergonomie permettra au CODEV d'organiser ses réunions plénières régulières, des groupes de travail, des conférences, des ateliers participatifs... Le président sera chargé de réserver cette installation, a minima sous une quinzaine de jours, auprès du syndicat mixte.

Communication

Le CODEV pourra travailler des espaces et des projets vitrines en activant de nouveaux moyens de communiquer dans le but de toucher largement la population locale. Il pourra s'il le souhaite profiter de l'intendance (logiciels PAO) et des outils du syndicat mixte comme :

- Une page dédiée sur le site internet de l'établissement (www.paysloirevaldaubois.fr) ;
- Un article dans la Lettre de pays (à raison de deux éditions de ce média par an).

Le CODEV pourra également travailler à la mise au point de documents en propre comme un flyer, un livret d'accueil à destination de nouveaux arrivants, et proposer également des articles dans la presse locale selon ses activités.

Formation

Les membres entrant dans le CODEV recevront une formation de premier niveau pouvant porter par exemple sur :

- La démarche de projet et la contractualisation ;
- Les politiques publiques dans lesquelles le Pays Loire val d'Aubois est impliqué ;
- La notion de développement durable (généralité et approche sectorielle) ;
- Etc.

Cette formation sera dispensée en interne par le développeur territorial du syndicat mixte (par ailleurs membre du réseau régional « Oxygène » et du réseau national « ANPP-Territoires de projet).
Il pourra être fait également appel aux partenaires chargés des politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, ainsi qu'à ceux chargés de l'exercice de compétences dans les Communautés de communes et les Communes.

Défraiement

Les membres du CODEV ne seront pas rémunérés.
En revanche, sous réserve de l'avis du comité syndical dans le cadre du débat annuel des orientations budgétaires, le président du CODEV pourra obtenir, dans le cadre de ses activités, le remboursement de ses frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Le montant sera plafonné à 500 € par an.

Visa

Je soussigné(e) .....

Adresse : .....

- Affirme avoir pris connaissance des engagements prévus dans la présente charte
- M'engage à en respecter l'ensemble des contenus sans restriction ni opposition

A ....., le .....

Signature

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

Délibération n°1147/2024
Objet : projet local de développement économique durable

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 49

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1147/2024 : PROJET LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE
Entendu le rapport du président sur l'intérêt de disposer d'un projet local de développement économique durable constituant à la fois :
- Un prérequis, dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale n°2 (octobre 2022 - octobre 2028) avec la Région Centre-Val de Loire pour toute opération à finalité économique ;
- Un document cadre pour avoir une vision stratégique, spatialisée et planifiée, à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois, qui est généralement adossé aux conventions de partenariat économique entre la Région et les intercommunalités.
Considérant que le projet est construit en tenant compte à la fois :
- Des compétences transférées à l'établissement public par les intercommunalités, en leur donnant ainsi une portée intercommunautaire : l'urbanisme durable (élaboration, suivi et évaluation du SCoT) et la promotion touristique (création de l'OTI, lancement et développement de la destination touristique) ;
- Des programmes et des partenariats pluriannuels qu'il entretient sur les champs de l'aménagement du territoire et du développement durable (contractualisations, programme sectoriel, coopération interterritoriale ou infra-territoriale…).
Considérant les orientations du projet :
- Pour l'accueil des entreprises, avec la spatialisation des enjeux d'aménagement et de développement économique conformément à la planification du SCoT ;
- Pour les aspects qualitatifs et les préférences locales du développement économique, le soutien aux grandes filières locales et productives, y compris le tourisme, ainsi que le commerce local, en référence à l'armature territoriale du SCoT ;
- Pour l'accompagnement vers la transition écologique et sociale avec le recours à deux dispositifs opérationnels : le COT EnR signé avec l'ADEME (installation d'énergies renouvelables thermiques par les entreprises), la dynamique en faveur de l'ESS et la vie associative engagée avec la Ligue de l'enseignement (solidarité, performance économique et utilité sociale sous l'angle de l'innovation, de l'expérimentation, de la recherche de solutions concrètes…).

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le projet local de développement économique durable tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024

Le président,
Serge MÉCHIN

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :
et de la publication par voie électronique le : 25 NOV. 2024
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

Pays Loire Val d'Aubois

PROJET LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE (PLDÉCO)

Octobre 2024

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois

27, rue du lieutenant Petit 18150 La Guerche sur l'Aubois / Tel : 02 48 74 74 61

direction@paysloirevaldaubois.fr

1

Pays Loire Val d'Aubois

Sommaire

CONTEXTE → Outil de politique territoriale

METHODE → Capitalisation sur les compétences et les engagements de l'établissement

CONSISTANCE → Spatialisation, qualité et préférences du développement économique

CONCLUSION

2

Pays Loire Val d'Aubois

CONTEXTE

Le Projet Local de Développement ÉCOnomique Durable (PLDÉCO) constitue tout d'abord :

- **Un pré-requis**, dans le cadre du contrat territorial n°2 (octobre 2022 - octobre 2028) avec la Région Centre-Val de Loire pour toute opération en faveur de l'accueil des entreprises :
  - Aménagement de zones d'activités économiques (création ou extension)
  - Création de locaux d'activités (pour la location ou dans le cadre d'un crédit-bail)
- **Un document cadre** pour avoir une vision stratégique, spatialisée et planifiée, à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois

3

Pays Loire Val d'Aubois

CONTEXTE

Le PLDÉCO est aussi un document adossé aux conventions de partenariat entre la Région et les intercommunalités.
Il constitue notamment le moyen pour l'intercommunalité de synthétiser sa stratégie économique et donc son rôle aux côtés de la Région et de son agence Dev'up.

Les conventions régionales permettent de :

- **Caler les engagements réciproques en matière d'animation**
- **Définir les aides pour les investissements immobiliers**
- **Prioriser les axes de développement**

La précédente génération de conventions était mise au point entre la Région, les Communautés de communes et le Pays.

4

Pays Loire Val d'Aubois

METHODE

Le PLDÉCO est construit en tenant compte à la fois :

- des **compétences transférées à l'établissement public par les intercommunalités,** en leur donnant ainsi une portée intercommunautaire, dont l'urbanisme durable (SCoT) et la promotion touristique (OTI et destination touristique) ;
- **des programmes et des partenariats pluriannuels** qu'il entretient sur les champs de l'aménagement du territoire et du développement durable (contractualisations, programme sectoriel, coopération interterritoriale…)

5

Pays Loire Val d'Aubois

METHODE

Le PLDÉCO s'appuie d'abord sur l'application du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Loire Val d'Aubois (exécutoire depuis septembre 2022), et il capitalise en particulier sur :

- **Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) notamment fondé sur la capacité des entreprises à créer de la valeur ajoutée par la transformation locale des ressources primaires, tout en poursuivant la tertiarisation de l'économie et sa diversification (transition écologique, énergie, numérique, etc.)

6

Pays Loire Val d'Aubois

METHODE

- **Le Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO) qui s'articule sur 3 axes stratégiques dont un orienté sur la valorisation des ressources locales pour développer les activités et l'emploi par :

- Le soutien aux grandes filières et l'accompagnement dans leurs mutations et développements
- Le confortement de l'économie présentielle
- La capitalisation sur les infrastructures de communication
- L'anticipation des besoins d'aménagement ou de renouvellement des secteurs à vocation économique

7

Pays Loire Val d'Aubois

METHODE

Le PLDÉCO s'appuie ensuite sur les actions de l'Office de tourisme intercommunautaire de la destination Loire en Berry.

- **La stratégie locale de l'EPIC Loire en Berry** s'articule sur 3 axes de développement touristique :

- Le tourisme de culture en lien avec le label national Pays d'art et d'histoire (visites, ateliers, évènements)
- Le tourisme de nature en particulier autour du Val de Loire et du Val d'Allier
- La randonnée sur un territoire carrefour rural de grandes voies d'itinérance (4 véloroutes majeures, 230 kilomètres de boucles cyclables, 2 chemins Jacquaires, 2 parcours culturels du Conseil de l'Europe…)

8

Pays Loire Val d'Aubois

METHODE

• **Les services touristiques** de l'EPIC Loire en Berry assurent diverses tâches parmi lesquelles :
- Accueil et information du public
- Promotion touristique (en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme)
- Coordination et animation des divers partenaires du développement touristique local (publics ou privés)
- Conception et/ou commercialisation de produits touristiques

Ils peuvent être chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique (services, exploitation d'installations, études, organisation de manifestations…).

9

Pays Loire Val d'Aubois

METHODE

Le PLDÉCO s'appuie enfin sur certains des programmes et partenariats mis au point, négociés et conclus par le Pays Loire Val d'Aubois. Ces outils s'inscrivent dans un calendrier de court à moyen terme. On peut évoquer en particulier :

• **Le COT EnR** avec l'ADEME vise la promotion et l'installation d'énergies renouvelables thermiques par les entreprises du territoire (géothermie, bois-énergie, solaire)

• **Le partenariat ESS et vie associative** avec la Ligue de l'enseignement du Cher, dans le but de créer une dynamique conciliant solidarité, performance économique et utilité sociale sous l'angle de l'innovation, de l'expérimentation, de la recherche de solutions concrètes

10

Pays Loire Val d'Aubois

CONSISTANCE DU PROJET

Le **PLDÉCO** comprend, en fonction de la méthode évoquée précédemment, deux volets principaux :

A - L'accueil des entreprises

Ce premier volet présente divers éléments nécessaires à la spatialisation des enjeux d'aménagement et de développement économique à l'échelle du territoire formant le Pays dont :
- Cartographie non exhaustive des zones économiques, des friches industrielles et des infrastructures de développement
- Objectifs de consommation de foncier pour l'activité économique sans l'inclusion du ZAN à ce stade
- Principes et spatialisation du développement économique

11

Pays Loire Val d'Aubois

CONSISTANCE DU PROJET

B - Les aspects qualitatifs et les préférences locales du développement économique

Ce second volet évoque les orientations possibles du développement économique local, de manière qualitative.

Il aborde ainsi :

- Le soutien aux grandes filières locales et productives tout en soulignant l'intérêt et la valeur ajoutée de l'animation économique locale afin de mieux en souligner l'organisation, les attentes, les besoins, etc.
- Le commerce local en référence à l'armature territoriale
- Les actions pour accompagner la transition écologique

12

Pays Loire Val d'Aubois

A - Cartographie des EPCI à fiscalité propre

Les communautés de communes (CDC) sont **statutairement compétentes en matière de développement économique**, aux côtés de la Région.

Elles disposent toutes d'une **animation économique** soit par des moyens propres (poste salarié pour 1 CDC) soit dans le cadre d'un partenariat avec la BGE Berry-Touraine (le cas pour 3 CDC).

13

Pays Loire Val d'Aubois

A - Cartographie des espaces économiques

Il existe diverses **Zones d'Activités Economiques** (ZAE) ou **Zones Artisanales** (ZA) sur le territoire du Pays pour une surface de **107,5 ha**

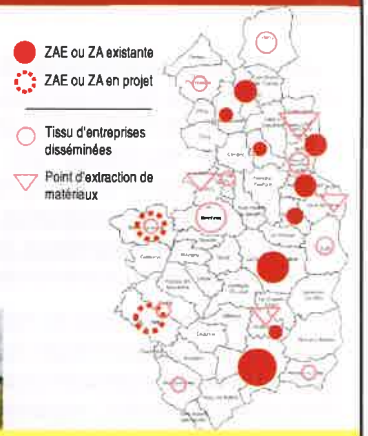

14

Pays Loire Val d'Aubois

A - Focus sur quelques zones économiques

ZAE des Grivelles à Sancoins

Desserte routière : RD2076
Surface : 7,497 Ha
Entreprises installées : 10
Taux d'occupation : 100 %
Gestion intercommunale avec une personne dédiée
Projet du parc des Grivelles

15

Pays Loire Val d'Aubois

A - Focus sur quelques zones économiques

ZA du canal à La Guerche sur l'Aubois

Desserte routière : RD920
Passage d'une ligne RFF à proximité
Surface : 11,8 Ha
Entreprises installées : 13
Taux d'occupation : 77%

16

Pays Loire Val d'Aubois

A - Focus sur quelques zones économiques

Projet de ZAE à Biet

Desserte routière :
RD2076
Surface projetée : 7,5 Ha
Etude d'opportunité réalisée en 2011 (BEPIC)

17

Pays Loire Val d'Aubois

A - Focus sur quelques zones économiques

Projet de ZAE à Bengy sur Craon (« Les Rigolettes »)

Zone projetée

Desserte routière : RD976
Voie ferrée à proximité
Surface projetée : 29 Ha
Pas de maîtrise foncière ni d'étude d'opportunité réalisée (projet municipal)
Vocation pressentie : logistique

18

Pays Loire Val d'Aubois

A - Disponibilité foncière au sein des zones économiques

Communes	Surfaces à vocation économique	Réserves disponibles
Sancoins	56,70 ha	5,60 ha
La Guerche sur l'Aubois	22,66 ha	4,92 ha
Jouet sur l'Aubois	7,23 ha	3,88 ha
Beffes	7,21 ha	0 ha
Torteron	5,37 ha	1,24 ha
Grossouvre	5,20 ha	0 ha
Sancergues	2,50 ha	2,50 ha
Charentonnay	0,4 ha	0,4 ha
Précy	0,2 ha	0,2 ha
Totaux	**107,47 ha**	**18,74 ha**

19

Pays Loire Val d'Aubois

A - Cartographie des friches industrielles

Il existe quelques **friches industrielles** comprenant des terrains et des bâtiments sur le territoire du Pays soit une surface en jeu de **12,25 ha de terrain** et **2,91 ha de bâtiments**.

Leur inventaire est à mettre au point dans les documents locaux d'urbanisme.

20

Pays Loire Val d'Aubois

A - Disponibilités foncière et immobilière des friches industrielles

Communes	Friche - Terrain d'assiette	Friche - Bâtiment
Sancoins	1,96 ha	0,348 ha
La Guerche sur l'Aubois	2,75 ha	0,432 ha
Marseilles-lès-Aubigny	3,13 ha	0,63 ha
Jouet sur l'Aubois	2,60 ha	0,92 ha
Torteron	1,81 ha	0,58 ha
Totaux	**12,25 ha**	**2,91 ha**

21

Pays Loire Val d'Aubois

A - Cartographie des infrastructures de développement

Il existe de nombreuses infrastructures capables de porter et d'accompagner le développement économique local : **voie routière, voie ferrée, voie d'eau, fibre optique…**

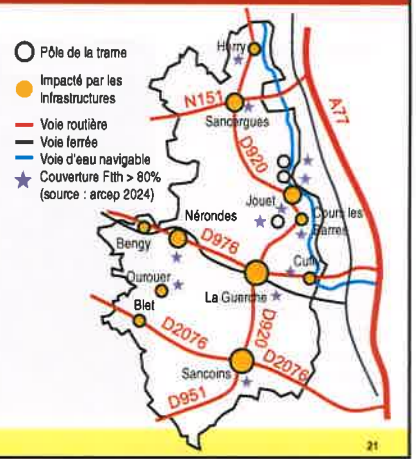

22

Pays Loire Val d'Aubois

A - Objectifs quantitatifs en matière de foncier économique

Les **besoins maximaux en foncier constructible pour les activités économiques sont cadrés d'ici 2040 par le SCoT** exécutoire et déclinés par communautés de communes.

Ils sont fixés à **60 ha** mais sont en réduction de -26% dans un objectif de modération.

Communautés	Surfaces consommées pour les activités en 20 ans	Besoins maximaux pour la période 2020-2040
Berry Loire Vauvise	38,92 ha	13,50 ha
Pays de Nérondes	5,58 ha	12,00 ha
Portes du Berry	20,42 ha	16,60 ha
Trois provinces	16,68 h	18,20 ha
Totaux	**81,60 ha**	**60,30 ha**

23

Pays Loire Val d'Aubois

A - Objectifs quantitatifs en matière de foncier économique

L'inclusion du **Zéro Artificialisation Nette** par suite de la modification du SRADDET Centre-Val de Loire réinterroge les objectifs du SCoT pour la **période 2021-2030**, avec une dotation foncière **pour l'habitat et les activités** de **59 ha.**

Dans l'attente de l'adoption du SRADDET, et dans l'optique de modifier le SCoT rural, il conviendra d'examiner la part de la dotation foncière réservée aux activités suite à l'application du ZAN.

Sur le SCoT exécutoire, et en fonction de la trajectoire de sobriété foncière qui s'applique actuellement, cette part est de 22% pour les activités.

24

Pays Loire Val d'Aubois

A - Synthèse du PLDÉCO en matière d'accueil des entreprises

Principes	Spatialisation	Légende
Capitaliser sur les espaces économiques existants	9 zones d'activités (dont 6 pôles de l'armature)	●
Analyser le potentiel d'accueil par la reconversion de l'existant	5 communes (9 sites)	□
Développer l'offre foncière dans les pôles desservis par les infrastructures	11 communes (60 ha au maxi en 20 ans en l'état du SCoT mais bien moins en fonction du ZAN décliné dans le SRADDET)	○

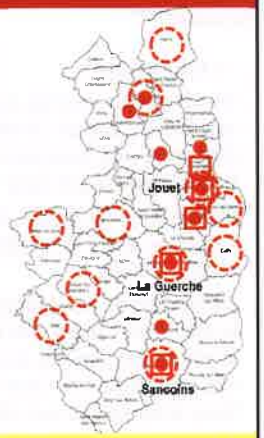

25

Pays Loire Val d'Aubois

B - Accueil qualitatif des entreprises

- **En matière d'accueil économique**

- <u>L'anticipation des besoins fonciers en dehors des grandes zones d'activité</u> afin de :
  - permettre le maintien de TPE artisanales, facteur de vitalité des espaces ruraux, dans les tissus à dominante résidentielle
  - permettre le développement et/ou l'extension de petites zones d'activité pour l'accueil d'entreprises génératrices de nuisances pour l'habitat

26

Pays Loire Val d'Aubois

B - Accueil qualitatif des entreprises

- <u>L'attractivité des zones d'activité</u> en :
  - soutenant des aménagements de qualité (dispositifs d'insertion paysagère, gestion de la publicité, traitement des limites notamment à proximité d'un itinéraire touristique, etc.)
  - contribuant au développement de connexions douces ou tout autre mode de déplacement alternatif à l'auto-solisme avec les zones urbanisées environnantes
  - encourageant la modernisation des espaces à intervalles réguliers
  - optimisant la qualité environnementale et paysagère des espaces d'activité

27

Pays Loire Val d'Aubois

B - Soutien aux filières

- **En matière de filières**

- Le soutien à la filière de la <u>mécanique générale</u> dans le Val d'Aubois (concentration d'emplois et de savoir-faire industriels)
- Le renforcement de la <u>filière agro-alimentaire</u> (productions animale et végétale), dont la filière viande à Sancoins et le maraichage en Val de Loire et en Val d'Allier

→ Ce soutien pourra s'articuler avec le Projet Alimentaire de Territoire dont l'un des jalons prévoit d'encourager la création de valeur-ajoutée par le développement de la transformation sur place des produits primaires

28

Pays Loire Val d'Aubois

B - Soutien aux filières

- La création de débouchés pour les productions locales, en particulier pour la filière bois énergie (production, transport, stockage, conditionnement, livraison)
- Le développement de la filière éco-matériaux (dans une logique de fourniture de matériaux biosourcés d'origine végétale ou/et animale)
- L'émergence de tiers-lieux, y compris les espaces de travail partagé dans les pôles 1, 2 (vocation pérenne) et 3 (vocation temporaire) de l'armature territoriale du SCoT (soit dans 14 communes du Pays)

29

Pays Loire Val d'Aubois

B - Soutien aux filières
Focus sur l'économie touristique

- Le tourisme

Structuration récente mais ambitieuse depuis 2019 afin d'en faire une locomotive pour le développement local

Instauration de la taxe de séjour en 2020 et création de l'OTI en 2023

Démarche en cohérence avec le label PAH, alors que le territoire accueille le principal site touristique du Cher (Parc floral d'Apremont sur Allier)

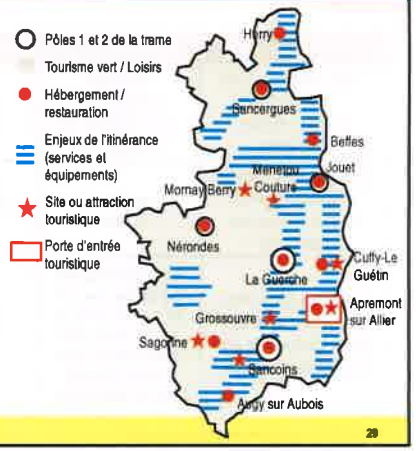

30

Pays Loire Val d'Aubois

B - Soutien aux filières
Focus sur l'économie touristique

Les principaux atouts du territoire doivent être développés par le biais des offres touristiques suivantes :
- Mise en valeur et en réseau du patrimoine architectural, urbain et paysager, en lien avec la labellisation du territoire Pays d'art et d'histoire
- Activités de pleine nature et de loisirs
- Découverte des activités artisanales et agricoles (agrotourisme) du territoire
- Itinérances douces : cyclotourisme, randonnées pédestre, équestre et nautique

→ Leur aménagement doit favoriser et enrichir l'offre de découverte, en développant les services aux touristes

31

Pays Loire Val d'Aubois

B - Soutien aux filières
Focus sur l'économie touristique

Les services touristiques doivent être renforcés ou créés pour répondre à la demande en :
- Organisant une offre qualitative en campings, hôtels et aires d'accueil de camping-cars sur l'axe ligérien
- Valorisant une offre d'hébergement rural variée (gîtes et chambres d'hôtes) afin d'assurer une mixité de l'offre
- Palliant le manque de structures d'hébergement de groupes et d'hôtels
- Maintenant une offre en hébergements non marchands à l'échelle du territoire, en veillant à préserver un équilibre entre résidences secondaires et principales pour maintenir une vitalité de la vie locale

32

B - Soutien aux filières
Focus sur l'économie touristique

Les équipements touristiques et culturels feront l'objet, pour leurs aménagements (construction ou rénovation), d'une recherche de qualité architecturale et paysagère, de manière qu'ils s'intègrent dans leur environnement (volumes, matériaux, aspect, contact avec le végétal…), sans minimiser pour autant leur niveau de fonctionnalité.

Concernant les sites naturels remarquables à vocation touristique, les aménagements proposeront des matériaux naturels, des traitements de sol durables et/ou adaptés au milieu ambiant.

33

B - Commerce de proximité

▪ **En matière d'activité commerciale**

- Libre installation des commerces de moins de 300 m² de surface de vente au sein des enveloppes urbaines, et libre accueil des marchés ou commerces ambulants
- Installation des commerces de 300 à 1 000 m² de surface de vente préférentiellement dans les pôles 1 et 2 du SCoT
- Installation des commerces de 1 000 m² à 2 500 m² de surface de vente préférentiellement à La Guerche, Nérondes et Sancoins, en continuité des grandes surfaces existantes et sous réserve de ne pas déstabiliser l'offre du centre bourg
- Au-delà de 2 500 m² de surface de vente, implantation préférentielle dans les polarités extérieures au territoire

34

B - Transition énergétique

▪ **En matière d'énergies renouvelables**

- Développement de l'éolien au sud de la vallée de Germigny (région de Sancoins)
- Développement photovoltaïque au sol de plus de 250 kWC sur des terrains au potentiel agronomique faible (friches, terrains en déprise, projet agrivoltaïque)
- Développement diffus des énergies renouvelables thermiques (géothermie, bois-énergie, solaire)

→ Cette approche pourra être complétée par la cartographie des 106 zones favorables à l'installation terrestre de production d'EnR (consécutivement à la loi APER) sur le territoire du Pays

35

B - Transition sociale

▪ **En matière d'économie sociale et solidaire et de vie associative**

- Conforter et renforcer le modèle l'économie sociale et solidaire sur le territoire (pourvoyeur d'emplois et de services d'intérêt général)
- Faciliter et développer la vie associative (Fabrique à initiatives, Dispositif local d'accueil sur la gouvernance et l'organisation) ;
- Développer les partenariats
- Accompagner sur d'autres enjeux

→ Une coordination spécifique est implantée sur le territoire avec la présence d'un chargé de développement ESS et VA

36

Pays Loire Val d'Aubois

CONCLUSION

Par les compétences transférées et la palette des partenariats qu'il a engagés, le Pays Loire Val d'Aubois participe de manière stratégique au développement économique local.

Cet engagement est complémentaire à celui des intercommunalités à fiscalité propre mais aussi à celui des communes du territoire qui disposent de la clause générale de compétence.

Le PLDÉCO est représentatif de la démarche-projet à travers une approche partagée, non centralisée, de l'aménagement du territoire, plaçant les collectivités locales au premier rang de la décision et de l'action.

37

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

Délibération n°1148/2024
Objet : plan de financement de l'animation LEADER 2023-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 49

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1148/2024 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'ANIMATION LEADER 2023-2024
Vu la délibération n°1074/2023 en date du 04 février 2023 relative à la création d'un poste de chargé de mission LEADER 2023-2027
Vu la convention LEADER du GAL Berry Val de Loire signée avec l'autorité de gestion régionale des fonds européens, le 13 décembre 2023 à Saint-Satur
Vu la délibération n°1140/2024 en date du 30 mars 2024 relative au soutien financier du FEADER pour l'animation LEADER pendant toute sa durée
Entendu le rapport du président au sujet de la programmation LEADER 2023-2027 sous le chef de filât du Pays Loire Val d'Aubois
Considérant que la formalisation du dossier de financement pour la période allant du 16 août 2023 au 31 décembre 2024, nécessite l'adoption du projet et celle du plan de financement de la demande

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- approuve le plan de financement de l'animation LEADER du GAL Berry Val de Loire comme suit :

Dépenses en €		**Recettes en €**	
Salaires et charges (2023 et 2024)	64 719,92	FEADER (mesure 23)	59 542,32
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	9 707,99	Autofinancement	14 885,59
Total	**74 427,91**	**Total**	**74 427,91**

- Mandate le président pour l'ensemble des démarches inhérentes à ce dossier.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024

Le président,
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 25 NOV. 2024
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

Délibération n°1149/2024
Objet : instauration du régime indemnitaire pour les élus : président et vice-présidents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 44

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1149/2024 : INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS : PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Exposé des motifs

Depuis sa création en mars 1986, le syndicat mixte s'est progressivement structuré et équipé avec l'aménagement d'un siège social (2000 m² de bâtiment sur 0,5 ha de terrain), la prise en charge de compétences transférées et la coordination renforcée avec les intercommunalités ainsi que la création d'un nouvel établissement public satellite, l'élargissement de l'effectif global des agents (composé au 1er novembre 2024 de 4,2 ETP pour le SMP + 2 ETP pour l'EPIC-OTI) et l'augmentation constante du budget global de l'établissement (avec une surface financière de 1 115 645 € en 2024 en réunissant le budget principal et les deux budgets annexes, soit une moyenne budgétaire de 1 113 492 € en recettes et en dépenses sur les trois derniers exercices du mandat en cours).
Pendant cette phase de montée en charge et en compétences, aucun président ni vice-président n'a jamais sollicité l'instauration d'une indemnité d'élu, contrairement aux territoires limitrophes ainsi organisés. C'est donc à cette anomalie dans l'expression de la démocratie locale qu'il est proposé de répondre, en soumettant à l'avis de l'assemblée délibérante la mise en place un régime d'indemnité pour les élus : le président et les trois vice-présidents.

Vu l'article R.5723-1 du code général des collectivités territoriales cadrant l'indemnité de fonction pour le président et les vice-présidents, dans un syndicat mixte ouvert « retreint » (c'est-à-dire un établissement fédérant des communes, leurs groupements, et une collectivité territoriale, correspondant à la forme syndicale du Pays Loire Val d'Aubois)

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité, l'instauration d'un régime indemnitaire des élus : président et vice-présidents, à compter du 1er janvier 2025. Les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget primitif (#89000).
L'enveloppe indemnitaire globale correspondra à l'addition de l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions de président et des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de vice-président. Le calcul prendra en compte la strate démographique de référence (de 20 000 à 49 999 habitants), le taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027 (indice majoré 835) ainsi que le montant maximum brut mensuel en vigueur à la date d'effet de la présente décision.

Madame PEREZ, messieurs GILBERT, MECHIN et SERVOIS se sont retirés et n'ont pas participé au vote.

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 25 NOV. 2024
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024

Le président,
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Délibération n°1150/2024
Objet : modification simplifiée du SCoT rural

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 15

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1150/2024 : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU SCOT RURAL

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite Loi Climat et Résilience ou LCR)
Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux (dite Loi Zéro Artificialisation Nette ou LZAN)
Considérant que ces textes induisent la modification des schémas régionaux et locaux : d'abord les SRADDET, puis les SCoT, et enfin les PLUi, PLU et cartes communales.
Considérant que la modification du SRADDET Centre-Val de Loire devrait, selon le calendrier fixé par la loi, s'achever avant le 22 novembre 2024, puis avant le 22 février 2027 pour le SCoT rural du Pays Loire Val d'Aubois et avant le 22 février 2028 pour les plans locaux d'urbanisme
Considérant le projet de SRADDET modifié tel qu'arrêté par la Région Centre-Val de Loire, dont l'application de la différenciation prévue pour le ZAN pour le SCoT du Pays Loire Val d'Aubois, c'est-à-dire :
- Pour la période décennale 2021-2030, décliner une dotation de base territorialisée de 59 hectares.
- Pour la décennie 2031-2040, diminuer l'artificialisation nouvelle de 50% à l'échelle régionale au cours de cette décennie (en se basant sur la moyenne annuelle constatée sur la période 2026-2030 à partir des futures données de l'occupation des sols à grande échelle) et en engageant des opérations de restauration des fonctionnalités des sols.
- Pour la décennie, 2041-2050, tendre vers un solde d'artificialisation nette des sols neutre à l'échelle régionale, de façon à aboutir à une absence d'artificialisation après 2050.
Considérant que le SCoT rural est exécutoire depuis le 09 septembre 2022 et que la trajectoire de sobriété foncière doit être adaptée au ZAN sur la période 2020-2040

Après en avoir délibéré :
- 13 voix pour
- 1 voix contre
- 1 abstention
Le comité syndical décide à la majorité :
- d'engager la modification simplifiée du SCoT rural, en référence à l'article 194 de la LCR et aux articles L.143-37 à L.143-39 du code de l'urbanisme.
- de recruter un consultant spécialisé par le biais d'un marché de prestations intellectuelles, organisé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en vertu des articles L.2123-1, R.2131-12 et R.2131-13 du code de la commande publique pour décliner le ZAN dans le SCoT rural.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget annexe 89010.
- de mandater le président afin de solliciter les aides publiques potentielles dans ce cadre.

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :
et de la publication par voie électronique le : 27 NOV. 2024
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024

Le président,
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture
le: 27 NOV. 2024

DÉPARTEMENT
DU
CHER

Date de la convocation : 06/11/2024

Délibération n°1151/2024
Objet : mise en œuvre d'un pacte territorial France Rénov' par le conseil départemental

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Séance du 23 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle de conférence de La Tuilerie, à La Guerche sur l'Aubois, sous la présidence de monsieur Serge MÉCHIN.

Présents à la séance : 59
Membres en exercice : 55
Votants : 15

TAIENT PRÉSENTS :

Pour le conseil départemental : M. MÉCHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme COURIVAUD) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du Pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du Pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; Mme PROUST (déléguée titulaire de Blet) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; Mme BERNARD (déléguée suppléante de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUCASTEL (déléguée titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; M. EGROT (délégué titulaire de Herry) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme NIVET (déléguée suppléante de Lugny Champagne) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. CHIVAILLE (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. MILPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. VIGNEL (délégué suppléant de Précy) ; Mme CAMUS (délégué titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MÉCHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. BEATRIX (délégué régional référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ÉTAIENT PRÉSENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. VIGNEL (délégué suppléant Berry Loire Vauvise) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme PHAKHANHTHONG (déléguée suppléante de Grossouvre) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission fonds européens-programme

LEADER Berry Val de Loire) ; Mme COQUELUT (directrice de l'OTI-EPIC Loire en Berry) ; M. COURTILAT (directeur du Pays) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; M. ALLIER (délégué suppléant du Pays de Nérondes) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme BLANCHÉ-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme AUDOUX, déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly).

N°1151/2024 : MISE EN ŒUVRE D'UN PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite Loi Climat et Résilience) et confiant à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de manière additionnelle à ses missions prévues à l'article L.321-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH), la possibilité de concourir au service public de la performance énergétique de l'habitat mentionné à l'article L.232-1 du code de l'énergie (le SPPEH)
Considérant que ces nouvelles missions complètent le champ d'intervention de l'Anah qui se traduit aujourd'hui par le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)
Vu la délibération n°2024-06 de l'Anah relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' (PIG) visant la mise en œuvre du SPRH
Vu le courrier du président du conseil départemental, adressé à monsieur le préfet du Cher, en date du 10 juin 2024, et présentant la candidature de la collectivité territoriale pour porter un pacte territorial France Rénov' à l'échelle du département en dehors du territoire de l'agglomération de Bourges+
Vu les réunions de concertation entre les services de l'Etat (DDT), les élus et agents du Département, des Communautés de communes et du Pays Loire Val d'Aubois
Sous réserve de l'avis favorable des quatre conseils communautaires

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical décide :
- D'adhérer au pacte territorial coordonné par le Conseil départemental du Cher sur le territoire formant le Pays Loire Val d'Aubois.
- De considérer que ce déploiement doit permettre le socle des missions suivantes :
1) Un volet relatif à la dynamique territoriale pour obligatoirement :
▪ Proposer une offre de service afin d'informer les ménages de la capacité d'être conseillés gratuitement avant de lancer leurs travaux ;
▪ Identifier autant que possible les ménages prioritaires pouvant avoir besoin d'un accompagnement ;
▪ Mobiliser l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de la rénovation de l'habitat et donc les professionnels (entreprises et artisans du bâtiment, notaire, banque, maître d'œuvre, etc.).
2) Un volet relatif aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages pour obligatoirement :
▪ Apporter une réponse sur les enjeux tant techniques que financiers, juridiques et sociaux de leur projet de travaux ;
▪ Fournir un conseil personnalisé, neutre et gratuit, qualitatif et adapté à la situation du ménage, présentant une information plus approfondie sur les besoins exprimés.
3) Un volet relatif à l'accompagnement des ménages pour, de manière facultative :
▪ A l'initiative du Conseil départemental, intervenir sur les thématiques liées à l'accessibilité ou l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap ainsi que la lutte contre le logement indigne ou très dégradé.
▪ A l'initiative des EPCI à fiscalité propre, sur le Pays Loire Val d'Aubois, intervenir sur les thématiques de la rénovation énergétique, de la rénovation des copropriétés et l'accompagnement des propriétaires bailleurs.
- D'encourager la déclinaison sur le territoire d'une offre lisible et accessible aux habitants, notamment dans le cadre des points France service, afin de tendre vers un maillage territorial des Espaces Conseils France Rénov' (ECFR'), gage de proximité pour les ménages, sur les communes de La Guerche sur l'Aubois, de Nérondes, de

Sancergues et de Sancoins.
- D'organiser dans chaque ECFR', une permanence mensuelle, déclenchée sur réservation préalable, à la demande des ménages et après l'activation d'un numéro de téléphone unique.
- D'un recours par le département à l'expertise et aux compétences des services de la maison départementale de l'habitat regroupant : l'agence locale de l'énergie et du climat, l'agence départementale d'information sur le logement, le conseil architecture, urbanisme, environnement, Soliha.
- De rémunérer le Conseil départemental pour l'exercice de ces missions :
▪ Dans le cadre du budget principal du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois qui prévoira en recettes (dotations et participations, chapitre 74) et en dépenses (charges de la gestion courante, chapitre 65) les sommes afférentes au coût du pacte territorial départemental, dont le montant sera constitué après déduction des aides publiques versées directement au Conseil départemental ;
▪ Par le biais d'un appel à cotisation spécifique appelé annuellement, pour la durée du pacte territorial, par le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois auprès des intercommunalités, dont le montant global sera réparti en fonction d'une clef de répartition basée à 50% sur le potentiel démographique et à 50% sur le potentiel fiscal de chaque communauté de communes.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 25 NOV. 2024

Le président,
Serge MÉCHIN

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois

Déposé
à la sous-Préfecture

le: 27 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 25 NOV. 2024
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois